



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1591-08**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1591-08 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement sur les limites de vitesse n° 1591 notamment afin de réduire à 40 km/h la limite de vitesse permise sur une partie de la montée d'Alstonvale

a été adopté par le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance ordinaire du 16 mars 2026.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Web de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 18 mars 2026.

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site
Web de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca